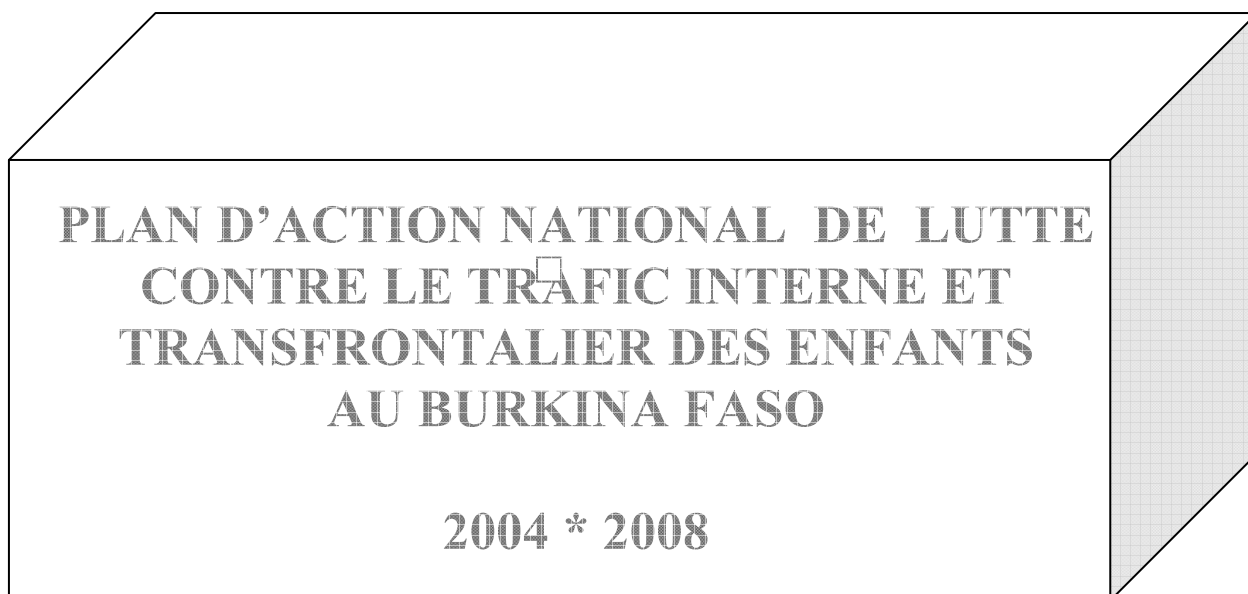


TITRE DU PLAN



Octobre

2002

Présentation du plan

Titre : Plan d'Action National de Lutte contre le Trafic interne et Transfrontalier des enfants.

Pays : Burkina Faso

Localisation : toutes les provinces.

Secteur d'intervention : social

Bénéficiaires : enfants victimes ou exposés aux risques de trafic et leurs familles.

But du programme : Eradiquer le trafic interne et transfrontalier des enfants à des fins d'exploitation économique.

Organisme responsable de l'exécution : Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale/Direction de la Protection de l'Enfant et de l'Adolescent.

Autres organismes :

- Ministère de la Justice/ Garde des Sceaux,
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse,
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale,
- Ministère de la Défense
- Ministère de la Sécurité
- Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques,
- Ministère de l'Information
- Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation,
- Institutions Internationales, Associations et ONG.

Coût du programme : 3.199.795.000 F CFA

Début : Janvier 2003

Fin : Décembre 2007

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.

1. Contexte général

1.1 Caractéristiques physiques

Pays continental, le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique Occidentale. Il couvre une superficie de 274 000 km². Il est limité au nord et à l'ouest par la république du Mali, à l'Est par la république du Niger, et au sud par la république de Côte d'Ivoire, du Bénin, du Togo et du Ghana.

Pays sahélien, les sols sont majoritairement gravillonnaires ferrugineuses et latéritiques très pauvres. Les sols cultivables ne couvrent que le 1/3 de la superficie du pays.

La végétation est composée de savane de type soudano sahélien, de savanes arbustives et de forêts galeries qui couvre près de 57% du territoire.

La pluviométrie annuelle ne dépasse 14 000 mm et varie de 550 mm au nord à plus de 1 200 mm au sud avec en moyenne 40 jours de pluies au nord et 100 jours au sud.

1.2 Les caractéristiques socio démographiques.

La population burkinabé qui était à 4 349 000 habitants en 1960 – 61 ; puis 5 638 203 habitants en 1975 est passé à 10 312 609 habitants selon les résultats définitifs du recensement de 1996. Depuis l'an 2000 la population était estimée à 12 000 000 d'habitants dont 48% d'hommes et 52% de femmes selon l'INSD.

Près de 82% de la population vivent en milieu rural.

Le taux de croissance de la population burkinabé a évolué de 1,7% entre 1960 – 1975, à 2,6% entre 1975 – 1985. Le taux a connu une baisse de 0,30% entre 1985 – 1996.

Malgré cette baisse, le taux de croissance de la population reste rapide au Burkina Faso. Cette population atteindra 16 000 000 habitants en 2015 et aura doublée en 2025 par rapport à l'effectif de 1996.

Population entièrement jeune, les moins de 15 ans représentaient 47,9% de la population, les plus de 65 ans 3,7% contre 56% de moins de 18 ans.

L'indicateur de niveau de fécondité qui a connu une augmentation constante de 1960 à 1991 a connu une baisse entre 1991 et 1996.

En effet, l'indice synthétique de fécondité qui désigne le nombre moyen d'enfants par femme en fin de vie féconde est passé de 6,1 en 1960 à 7,3 en 1991, 6,9 en 1993 et 6,8 en 1996. Il existe une disparité de l'indice synthétique de fécondité entre les femmes urbaines (5,4) et celles rurales (7,1).

La population burkinabé est inégalement répartie sur le territoire national .

Selon le RGPH/1996, 84,6% de la population habitaient en milieu rural 9,9% dans deux (02) principales villes (Ouagadougou et Bobo) et 5,5% dans les autres villes secondaires. En 1999 (RGPH), la densité globale du peuplement est estimée à 40 habitants/km². Dans les provinces de l'ouest, du sud ouest, du nord et de l'est, la densité est moins de 25 habitants/km² contre 44 à 100 habitants/km² dans celles des plateaux centraux.

Le mouvement migratoire est très important.

La population burkinabé a une longue tradition migratoire.

En effet, c'est au cours de la période coloniale que les migrations ont acquis l'ampleur, les caractéristiques et les incidences préoccupantes actuelles. Pendant cette période et après l'indépendance, elles ont joué un rôle important dans la démographie. Après les années 1960 les migrations se sont poursuivies sous diverses formes et ont été amplifiées par la grande sécheresse des années 1970 et 1980.

Une comparaison des résultats démographiques de 1975, de 1985 et de 1993 montre une amplification du phénomène. Il était de 21,7% en 1985 et 30,7% en 1993 des populations résidentes.

L'intensité de la migration interne s'est traduit par des taux qui ont évolué de 10,3% en 1975, 13,9% en 1985 et 25,1% en 1993. Les migrations internes ont été organisées par l'Etat dans les vallées aménagées. En 1985 les migrations constituaient 3,3% de la population totale. Les flux internes se sont accrus au fil des années passant de 23% entre 1969 – 1973 à 32,1% entre 1988 – 1992.

Les grandes villes sont les destinations des migrants. Ouagadougou et Bobo Dioulasso occupaient respectivement des taux d'immigration de 51,3% et 43,1% en 1993. Néanmoins, il existe une migration rurale. Pour les paysans ou les éleveurs à la recherche des terres cultivables et productives d'une part et

d'autre parts à la recherche des pâturages. Ceci ne se fait pas sans conséquence s'il n'est pas contrôlé car il contribue à la déstabilisation du système bio écologique.

S'agissant des migrations internationales, elles sont restées prépondérantes bien que leur intensité ait connue une baisse. Le Burkina Faso fut et continu d'être le réservoir de main d'œuvre pour les pays voisins notamment la Côte d'Ivoire.

Entre 1988 et 1992 on estimait à 538 000 le nombre de personnes ayant migré en Côte d'Ivoire, mais de nos jours on estime à plus de 5 000 000 le nombre d'âmes vivant hors du pays.

1.3 Caractéristiques socio culturelles

le Burkina Faso pays des hommes intègres est réputé pour son hospitalité légendaire. Il est composé d'une soixantaine d'ethnies. Les langues locales les plus parlées sont : le mooré, le fulfudé, le dioula, et le gourmatchéma.

Trois (03) grandes religions sont pratiquées par les populations burkinabé, ils s'agit de l'animisme 23,3%, le christianisme 24,3% et l'islam 52%.

Les populations vivent en bon voisinage et ont développé une pratique dite parenté à plaisanterie qui d'une part renforce les liens de bon voisinage et la solidarité et d'autre part permet de résoudre les différents.

L'organisation traditionnelle de certaines sociétés telles que la société moaga est régie par les chefs traditionnels dont le chef suprême est l'empereur des mossé. L'éducation des enfants était de la responsabilité des groupes sociaux et non des seuls parents. L'enfant pouvait rendre compte à un autre membre de la famille pour son éducation et sa formation professionnelle.

1.4 Les caractéristiques sanitaires et éducatif.

Le taux de couverture vaccinale contre les sept (07) maladies du PEV est passé de 29,5% (EDSBF – 1993) à 25,4% (EDSBF – 1998 – 99). Le taux de couverture vaccinale des mères a fortement baissé entre 1993 (41,8% EDSBFI) et 1996 (33,8% EIM). Le taux de mortalité maternelle est de 484‰ et 107,1‰ enfants meurent avant l'âge d'un (01) an (EDS 1998).

Selon diverses études menées sur les causes des décès des enfants de moins de cinq (05) ans 50 à 80% des décès sont dus au paludisme, à la rougeole, aux infections respiratoires aiguës (IRA), aux diarrhées et à la malnutrition. La prévalance des IRA était de 11,2% (EDSBF II) de 1998 – 1999. Celle de diarrhée était de 20% (EDS II). Les épidémies de méningites se font à répétition 42 976 cas avec 4 213 décès en 1996, 22 302 cas avec 2 024 décès en 1997, 12 000 cas de méningite avec plus de 1 700 décès en 2002.

En plus de toutes ces maladies et leur cortège de malheurs aux conséquences incalculables, le SIDA vient assombrir le tableau sanitaire peut reluisant au Burkina Faso.

Maladie émergente dont les premiers cas ont été enregistré en 1986, le nombre de victimes de SIDA ne fait que croître. De 10 cas en 1986 le nombre total de cas notifiés officiellement était de 15 549 en 2000 (SP – CNLS) la répartition par âge est la suivante : 30% pour les personnes âgées de 15 – 29 ans, 63,7% pour celles âgées de 30 – 49 ans. Les femmes et les enfants sont les plus touchés. Les estimations de l'ONUSIDA font état e 370 000 personnes en fin d'année 1997 vivant avec le VIH/SIDA au Burkina Faso dont 170 000 femmes âgées de 15 – 49 ans et 22 000 enfants de moins de 15 ans. Le taux de prévalance chez les adultes est de 7,1% en 1997 et devrait atteindre 10% en l'an 2000. Entre 1989 – 1998 le taux de prévalance de VIH chez les femmes enceintes a varié de 7 et 10% alors qu'il était de 40 à 60% chez les prostitués.

Le système éducatif.

L'offre éducative au Burkina Faso est l'une des plus faibles de la sous – région. Le taux de scolarisation est de 42,7% en 2001 au primaire dont 48,9% de garçons contre 36,2% des filles (DEP MEBA) 2001. L'enseignement secondaire présente aussi des insuffisances tant en qualité qu'en quantité. 8,6% en 1992 – 1993 à 11,1% en 1998 – 1999 et 8,5% 1998 – 1999.

Le taux d'alphabétisation des adultes est de 23,3% dont 13,3% de femmes et 30% des hommes.

Le taux élevé de déperdition scolaire ; l'inaccessibilité géographique et financier ainsi que l'inadaptation du système éducatif aux besoins du marché de travail amènent beaucoup de parents à orienter leurs enfants vers le secteur informel mal structuré pour qu'ils apprennent à se débrouiller très tôt.

1. 5 Caractéristiques socio – économiques

Pays très pauvre et endetté, le Burkina Faso est classé 169^{ème} sur 172. Selon le rapport sur le développement dans le monde 2000 / 2001.

Les aléas climatiques, la détérioration des termes de l'échange, la faible performance du secteur productif (agriculture et industrie), la dévaluation du F/CFA en 1994, la globalisation ou la mondialisation de l'économie plongent d'année en année l'économie du Burkina Faso dans une situation difficile et précaire.

Le taux de croissance du produit intérieur brut était de 4,5% entre 1982 – 1987 ; ce qui était supérieur à la croissance démographique estimée à 2,64% entre 1985 – 1991. Entre 1988 – 1994 il a augmenté de 2% par an ce qui est inférieur au taux de croissance démographique entraînant du même coup la baisse du PNB par habitant.

Les principales activités de la population sont : l'agro élevage 80% et procure 40% du PIB, le secteur informel 33% du PIB, l'orpaillage occupe aussi une place prépondérante, l'industrie de transformation n'est pas développée. Aussi, le PNB/habitant était de 300\$ entre 1988 – 1993 contre une limite supérieure de 695\$ pour les pays à faible revenu.

45,3% de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté évalué à 72 690 FCFA selon l'enquête prioritaire II. Ce contexte économique est marquée par une généralisation de la pauvreté particulièrement accentuée en milieu rurale et chez les femmes. Les enfants en sont les premières victimes de cette situation avec toutes les conséquences que cela comporte notamment le trafic des enfants.

2. Justification et analyse diagnostique du trafic des enfants au Burkina Faso.

C'est en juillet 1998 lors de la tenue d'un atelier technique sur le travail des enfants domestiques en Afrique de l'Ouest et du centre organisé par le Bureau Régional UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en collaboration avec le BIT que le problème a fait pour la 1^{ère} fois l'objet d'une préoccupation à un très haut niveau. Mais qu'est ce que le trafic d'enfants pour être l'objet de tant de préoccupation des responsables gouvernementaux et des partenaires au développement. Il existe plusieurs définitions qui traduisent la complexité du phénomène.

2. 1 Définition des concepts.

a/ Définition de trafic d'enfants

La consultation sous régionale de Libreville (22 – 24 Février 2000) sur le développement des stratégies de lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'ouest et du Centre définit le trafic d'enfants comme « l'ensemble du processus par lequel un enfant est déplacé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays dans des conditions qui le transforment en valeur marchande pour l'un au moins des adultes en présence et quelque soit la finalité du déplacement de l'enfant ; comme tout acte comportant le recrutement, le transport, le recel ou la vente d'enfant ; comme tout acte qui entraîne le déplacement de l'enfant à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays ».

En 1994, l'Assemblée Générale des Nations Unies a défini le trafic des enfants comme « les mouvements illicites et clandestins de personnes à travers les frontières nationales et internationales, essentiellement en provenance des pays en développement et de certains pays de transition, qui visent à mettre par la force des femmes et des petites filles dans des situations où elles sont opprimées et exploitées sexuellement ou économiquement afin de procurer des bénéfices aux recruteurs, trafiquants et associations criminelles, ainsi que les autres activités illégales liées à la traite des êtres humains, comme le travail domestique forcé ».

Le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale a proposé la définition suivante en introduction à un rapport en Conseil des Ministres en date du 16 juin 2000 « Ensemble d'un processus et des conditions par lesquelles un enfant est retiré du champ de la protection et de l'autorité parentale pour être objet de transaction et soumis à des conditions inhumaines de vie et de travail ». Selon le BIT,

Une circulation d'enfants peut être qualifiée de trafic lorsque les trois (03) critères sont réunis :

- * la présence d'un intermédiaire ;
- * la réalisation d'une transaction ;
- * un objet d'exploitation de l'enfant.

Depuis la convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et de son protocole additionnel relatif au trafic des êtres humains (Palerme, 15 décembre 2000 ; autorisation de ratification par l'Assemblée Nationale le 21 novembre 2001), une définition opérationnelle et un canal de développement d'un partenariat international contre le phénomène semble exister. Au sens de cette norme « le trafic des enfants consiste dans le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement et l'accueil des personnes (enfants) au moyens de menaces et d'intimidation par la force ou d'autres formes de contraintes, de détournements, de fraudes ou supercheries, d'abus de rémunération en vue d'obtenir le consentement d'une personne ayant pouvoir de contrôle sur une autre personne (enfant) à des fins d'exploitation.»

L'article 35 de la CDE dispose que les Etats prendront toutes les mesures appropriées pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit. L'article 21 de la CDE dispose que l'adoption internationale ne doit pas se traduire par un « profit matériel indu ».

Le trafic des enfants est une triste réalité au Burkina Faso. Cette situation a été mise en évidence à travers plusieurs études et la mise en œuvre du projet expérimental de lutte contre le trafic des enfants exécuté par le MASSN avec l'appui financier et technique de l'UNICEF. Lors de l'atelier de validation des résultats de ce projet qui s'est déroulée du 10 au 12 juillet 2002, les participants ont adopté les critères opérationnel suivant pour identifier une situation de trafic au Burkina Faso. Il s'agit de :

- L'âge de l'enfant compris entre 0 et 18 ans.
- L'existence ou non d'un intermédiaire.
- L'existence d'une transaction avec l'enfant comme objet
- Le déplacement de l'enfant.
- L'intention d'exploiter l'enfant.

b/Autres concepts.

A côté de la définition du trafic d'enfants, il est nécessaire de définir d'autres concepts clés de la problématique

- * **enfant** : tout être humain âgé de moins de 18 ans.
- * **pays d'origine** – pays de départ de l'enfant.
- * **pays d'accueil** – pays de destination finale.
- * **pays de transit** – pays qui accueille les enfants avant leur destination finale.
- * **rapatriement** : processus qui consiste à faire revenir un ou plusieurs enfants victimes de trafic dans le pays d'origine ou de départ. Il comporte l'identification, la prise en charge notamment l'hébergement, les soins, la nourriture, l'appui psychosocial et le transport vers le pays d'origine ou de départ.

2. 2 Type et forme.

* Le trafic des enfants est une triste réalité.

Au Burkina Faso, il existe deux (02) types de trafic. Le trafic interne qui s'exerce à l'intérieur d'un même pays, et le trafic externe ou transfrontalier qui s'effectue d'un pays à un autre pays ou plus précisément du Burkina vers les autres pays voisins : la Côte d'Ivoire, le Mali, le Togo, Le Nigeria, l'Italie, l'Allemagne, l'Arabie Saoudite...

2. 3 Ampleur du phénomène.

Toutes les régions du Burkina Faso sont concernées par le problème avec une prédominance dans les régions du centre, du centre ouest, du nord, du centre nord, du Sahel, de l'est, du Mouhoun, des hauts bassins, des cascades, et du sud ouest. Au sein d'une région, le phénomène est variable d'une province à une autre et dans la même province d'un département à un autre.

Selon l'étude prospective sur le trafic des enfants au Burkina Faso, 1164 enfants ont été victimes de trafic de 2000 à 2001 dont 855 victimes de trafic transfrontalier soit 76%.

Selon les sources de la direction de la protection de l'enfant et de l'adolescent du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale d'Avril 2000 à Mai 2002, 791 enfants ont été victimes de trafic interne et transfrontalier. Ces enfants ont été accueillis, pris en charge avant d'être raccompagnés en famille ou rapatriés dans leurs pays d'origine.

En 2001, 51 enfants étrangers ont été rapatriés dans leurs pays d'origines notamment le Mali (08), le Nigeria (13), le Niger, le Togo ...

De Mai 2000 à Décembre 2001, 211 enfants burkinabé ont été rapatriés de la Côte d'Ivoire.

Avec la mise en œuvre, du projet expérimental de lutte contre le trafic des enfants 440 enfants ont été accueillis ou interceptés de Septembre 2001 à Mai 2002 dont 223 garçons et 217 filles avec des pics d'affluence au 4^{ème} trimestre 2001.

Le trafic interne représentait 70% du trafic des enfants dont 65% de filles. Le trafic transfrontalier ou externe représentait 26% dont 77% de garçons.

En matière de trafic interne les zones de départ sont le plateau central, les régions de l'Ouest et du Nord avec le Sud Ouest et le centre comme zone de destination.

En matière de trafic externe les zones de départ plateau central, sud est avec surtout la Côte d'Ivoire comme pays de destination.

2. 4 Les méthodes et les moyens utilisés

Les trafiquants prennent contact avec les parents, soit ils prennent directement contact avec les enfants ; dans certains cas ce sont les enfants qui prennent eux même l'initiative de rencontrer les trafiquants. D'autres trafiquants procèdent à l'enlèvement des victimes. Les moyens utilisés sont diversifiés. Des moyens logistiques de tout genres (vélos, moto, train, véhicules) des moyens financiers, des falsifications des papiers, des détours des postes de contrôles, la corruption etc.

2. 5 Les causes ou les facteurs favorisant le trafic des enfants.

Nous pouvons retenir entre autres causes :

a/ Les causes historiques :

Elles sont réelles. « Dès 1930 c'est le pouvoir colonial qui a créé et entretenu le phénomène migratoire. Monsieur Albert Sarraut alors Ministre des colonies des années 1930 ; ne disait – il pas s'agissant de la Côte d'Ivoire, qu'il faut mettre à la disposition de cette colonie, une main d'œuvre abondante et disciplinée, qui seule lui manque pour insuffler une vigueur prometteuse à son économie ?

C'est ainsi que l'ex Haute Volta, dont les habitants paraissaient valeureux au travail aux yeux de l'administration coloniale a été momentanément rattachée à la Côte d'Ivoire pour favoriser et accentuer le recrutement de la main d'œuvre voltaïque pour les plantations et les chantiers en Côte d'Ivoire. Près de 420 000 travailleurs voltaïques ont été recrutés pour la Côte d'Ivoire entre 1933 et 1946. » Toujours selon la même source plus de 230 000 voltaïques ont migré vers ce pays entre 1947 et 1959. Le phénomène migratoire se poursuit de nos jours. Dans certaines régions il n'existe pas la famille qui ne possède pas de fils dans ce pays.

Certains burkinabé implantés dans ce pays et qui disposent de plantations ou autres exploitations reviennent sous le couvert de la parenté recruter les jeunes enfants pour aller les placer dans leurs propres exploitations ou dans d'autres exploitations, ou les vendre auprès d'autres exploitants avides de main d'œuvre infantile bon marché. Cette situation complique l'identification des situations de trafic vers la CI

qui constitue 75% des cas de trafic transfrontalier. Selon le témoignage de plusieurs enfants, les salaires annuels tournent autour de 50 000 frs/CFA, il est savamment calculé de manière à ne rien perdre. Cette somme même dérisoire n'est généralement pas payé en intégralité.

b/ L'importance d'une main d'œuvre infantile et l'existence du besoin.

Selon un proverbe bien connu, « on ne redresse pas un bâton sec ». autrement dit ce n'est pas à un âge avancé qu'on éduque un enfant y compris le travail comme forme d'éducation ou de socialisation. Aussi les enfants burkinabé sont ils initiés très tôt au travail. Selon le rapport d'étude sur la situation des enfants domestiques et le trafic des enfants au Burkina Faso Octobre 2001 réalisé par anti-slavery international WAO Afrique GRADE FRB, « les enfants âgés de 05 à 14 ans qui exercent des activités économiques représentent 51,05% soit 1 600 000 d'enfants travailleurs y compris les enfants domestiques. Le Burkina est classé 3^{ème} après l'Algérie et l'Afrique du Sud dans l'utilisation des enfants comme travailleur ».

Parallèlement avec l'accès croissant des femmes aux activités professionnelle et rémunératrice l'augmentation du taux de scolarisation, la pauvreté et l'insuffisance de structures de gardes d'enfants font naître un fort besoin de main d'œuvre infantile dans les ménages. Dans les centres urbains les enfants sont utilisés comme « bonnes » aides familiales, vendeuses de petits articles ou apprentis dans les secteurs informels. En milieu rural ils sont utilisés dans les champs de coton ou dans les sites aurifères. Initié très tôt au travail (gratuit) en famille ils sont disposés à offrir leurs services à n'importe quel demandeur de main d'œuvre ; beaucoup tombent sous le coup des trafiquants qui les recrutent, les vendent, les louent ou les placent auprès de leurs employeurs. Malléables et corvéables à volonté, sans aucune protection, ni garanti, ils sont victimes d'exploitation économique par les trafiquants.

c/ La pauvreté et la recherche de travail :

Classé 169^{ème} pays sur 172, le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvre de la planète. Selon les résultats de la dernière enquête sur les conditions de vie des ménages réalisée en 1998. Le seuil de pauvreté est estimé 72 690 frs par adultes et par an soit 6 057frs/mois ou 201 frs/jour. Contre 41 099 frs/personnes/an en 1994. Sur cette base, la pauvreté s'est accrue et 45,3% de burkinabé vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 44,5% en 1994. Cette pauvreté est essentiellement rurale et concerne les agriculteurs vivriers et de rentes qui constituent plus de 80% de la population. Au Burkina Faso trois (03) pauvres sur quatre (04) sont des agriculteurs vivriers. Trois causes fondamentales paraissent déterminantes pour la pauvreté. Il s'agit de la faiblesse du pouvoir d'achat, le poids d'une famille nombreuse et le manque d'initiatives selon le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Selon les résultats des enquêtes menés auprès de 288 enfants victimes de trafic et de leurs famille dans le cadre du projet expérimental, 72% de ces enfants travaillaient dans l'agriculture avec leurs parents, et 84,4% n'étaient pas payés pour les activités qu'ils exerçaient avant leur départ. Les parents démunis ne disposent pas de ressources à même de satisfaire aux multiples besoins de leurs enfants ou les garçons ont besoin de radio, vélo, habits tandis que les filles ont besoin des plats pour leur mariage, d'autres enfants vont travailler pour ramener l'argent nécessaire à acheter les vivres pendant les périodes de soudure parce que beaucoup de villages n'offrent aucune possibilité d'emploi rémunérateur aux enfants. A l'inverse les trafiquants promettent l'emploi, des bons salaires, des meilleures conditions de vie qu'en zone rurale. La pauvreté corrélée de la recherche d'argent constituent des causes majeures du départ des enfants de même que l'apprentissage du Coran 13,5%.

selon l'étude prospective sur le trafic des enfants, sur 472 enfants enquêté, 356 ont des parents agriculteurs soit 75,4%

La pauvreté des familles est évoquée par les enfants dans 10,7% des cas et 5,4% des parents enquêté l'ont évoqué. Par contre 44% des enfants évoquent la recherche de travail, argent pour justifier leur départ cette raison est aussi fortement évoqué par les parents dans 57,1%. Confère tableau n°1 et 2.

Tableau n° 1

Répartition des enfants selon le motif de départ		
	Effectif	Pourcentage
Pauvreté /difficultés financière famille	31	10,7+
Travail /recherche d'argent	126	44
Proposition de travail	24	8,3+
Rapprochement du conjoint	11	3,8
Conflit avec les parents	5	1,7
Aider un parent	11	3,8
Déscolarisation	19	6,5
Apprendre le Coran	39	13,5+
Décision des parents	1	0,3
Non déclaré	21	7,2
Total	288	100

Source rapport d'évaluation du projet expérimental de lutte contre le trafic des enfants.

Tableau n° 2

Répartition des enquêtés selon le motif de départ de leur enfant		
	Effectif	pourcentage
Aucune raison	2	3,6
Pauvreté	3	5,4
Travail/ recherche d'argent	32	57,1
Rapprochement du conjoint	7	12,5+
Ne sait pas	1	1,8
Autre	1	1,8
Raison de famille	6	10,7
Raisons religieuses	1	1,8
Non déclaré	3	5,4
Total	56	100

Source rapport d'évaluation du projet expérimental de lutte contre le trafic.

d/ faiblesse du système éducatif :

selon l'article 2 de la loi N°013/96 ADP portant loi d'orientation de l'éducation de base adoptée par l'ADP le 09 Mai 1996, la scolarisation est gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Malheureusement six (06) enfants sur dix (10) ne peuvent pas aller à l'école. « Selon les statistiques de l'UNICEF et selon le système d'éducation actuelle sur 1000 enfants en âge d'aller à l'école 660 ne fréquenteront jamais. Sur 340 admis au CP1 trois (03) arriveront en terminale et un (01) seul obtiendra le BAC » Observateur Paalga N°5695 du 24/07/02 page 17. Cette forte déperdition va alimenter le groupe des enfant non scolarisés. En plus il faut souligner l'inadaptation des formations au besoin du marché de travail avec pour conséquence le chômage au bout après des multiples sacrifices de la part des jeunes et des parents. Toutes ces insuffisances sont à l'origine des préjugés négatives des études. En effet, beaucoup de parents trouvent que l'école est inutile et ne sert qu'à fabriquer des chômeurs et des paresseux.

En revanche, les enfants sont initiés précocement dès l'âge de 5 à 6 ans aux travaux domestiques et champêtres 80,2% des enfants interceptés n'ont jamais été scolarisés et 15,3% ont été déscolarisés précocement au primaire. En effet, dans les villages enquêtés, il existe cependant des écoles à moins de 5 km mais les parents pour diverses raisons privilégient le travail par rapport à l'école. Confère tableau 3

Tableau n°3 .

Répartition des enfants selon le niveau d'instruction et le sexe			
Niveau d'instruction	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Jamais scolarisé	71,6	87,7	80,2
Primaire	18,7	12,3	15,3
Secondaire 2 nd cycle	3,0	-	1,4
Non déclaré	6,7	-	3,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : rapport d'évaluation projet expérimental lutte contre le trafic.

*** Autres causes favorisant le trafic des enfants :**

e/ L'ignorance.

Les enfants à l'inverse de certains parents ignorent souvent les risques liés au trafic. (les mauvais traitements infligés aux enfants, la faiblesse des rémunérations). Leur jeune âge (66% sont âgés de moins de 15 ans). L'absence de moyens de communications radio, télé et d'animateurs avisés dans les villages font que les populations ne sont pas informés des dangers qui guettent les enfants.

Pour les enfants victimes de trafic transfrontalier rapatriés seuls 10% des enfants envisagent de repartir à l'extérieur, principalement représentés par les garçons 8,2% P30.

Tableau n° .

Répartition des enfants interceptés selon l'âge		
	Effectif	Pourcentage
Moins 9 ans	2	0,7
9 – 12 ans	57	19,8
12 – 15 ans	131	45,5
15 – 18 ans	76	26,4
18 ans et plus	22	7,6
Total	288	100

f/L'absence spécifique de texte sur le trafic des enfants, le faible recours à la justice et l'inapplication des textes existants :

En l'absence d'une loi spécifique réprimant le trafic des enfants il est difficile d'administrer une sanction Pénale aux trafiquants et autres intermédiaires à la hauteur de leur forfait. Au cours de l'exécution du projet un (01) seul trafiquant a été jugé au tribunal de Dori ; un a été déféré à la MACO CVS centre ouest. En outre les victimes ou les parents n'ont pas recours systématiquement à la justice pour déclencher les procédures pénales. En plus, de l'absence de texte spécifique, les dispositions du code pénal en ses art 431 – 438 sur la circulation des mineurs ne sont pas appliquées. Les articles 398 à 402 Code pénal sur l'enlèvement des mineurs, les articles 412 - 4 15, 417, 422, et 421 qui sanctionnent les atteintes à la pudeur, le viol et la prostitution, les articles 242, 244, et 246 Code pénal relatif à la mendicité et au vagabondage sont peu appliqués.

g/ La porosité des frontières.

- La porosité des frontières, les frontières étant insuffisamment surveillées, certains trafiquants transportent leurs victimes à vélo pour franchir les frontières ; d'autres utilisent les faux documents, pièces d'état civil pour faire voyager les victimes. Selon le journaliste Gilbert Charles « la plus part des passeurs (coaxers) contournent la frontière en faisant traverser les enfants à pied de nuit par des pistes de brousse » dans le trafic d'enfants au BF page 27.

2. 6 Les conséquences.

Les enfants victimes de trafic sont exposés à plusieurs risques :

Les enfants victimes sont très jeunes 19,8% ont entre 9 et 12 ans et 45,5% d'entre eux ont entre 12 et 15 ans. Selon les résultats des enquêtes menés dans le cadre du projet expérimental de lutte contre le trafic

des enfants. Les longs et pénibles travaux, la mauvaise alimentation, l'absence de soins adéquat en cas de maladie, les maltraitances diverses sont régulières et hypothèquent la santé des enfants. Ceux qui travaillent dans les exploitations de coton où l'on utilise les produits chimiques sont également exposés. Pire, les filles victimes de trafic à des fins d'exploitation sexuelle (interception de 11 nigérianes en partance pour CAN 2002 à Bamako au Mali), en plus des grossesses indésirées, des IST ces dernières sont exposées au SIDA et deviennent les vecteurs de propagation de cette redoutable maladie. Certaines victimes par manque de soins ou les mauvaises conditions de travail dans l'orpaillage meurent dans le silence. Selon les témoignages d'enfants victimes, d'autres sont tout simplement sacrifiés à des dieux pour des motifs inavoués cas illustratif d'une photo prise au Nigeria d'autres enfin utilisés comme mendiant au profit des « maîtres coraniques ».

Certains enfants suite aux différentes souffrances dont ils ont vécu sont profondément traumatisés psychologiquement ; enlevés contre leur gré et soumis à des longs et durs travaux ils ne comprennent pas ce qui leur arrive. Ils sont souvent obligés d'utiliser les drogues pour pouvoir exercer leur métier (prostitution, mendicité, orpaillage etc.) Ces enfants confiés, vendus, échangés ou placés sont vraiment vulnérables au plan économique. Ils sont mal ou pas du tout payé pour tous ces travaux exécutés. Cette exploitation des enfants que l'on peut qualifier d'esclavage des temps modernes comporte beaucoup de conséquences sur les enfants 95,8% d'entre eux n'ont jamais été scolarisé ou ont été déscolarisé au primaire. Ils ne peuvent plus bénéficier des biens fait de l'instruction et à cause de leur occupations , ils ne pourront plus bénéficier de formation qualificative pour mieux préparer leur avenir et contribuer efficacement au développement au développement du pays.

2. 7 Les mesures et actions menées.

a/Au niveau international

Nous retiendrons la ratification par notre pays de plusieurs traités internationaux.

A - Tableau n°5 : Conventions ratifiées ou en cours de ratification par le Burkina .

N°	Les instruments juridiques internationaux	Année d'adoption	Année de ratification
1	Convention de l'Organisation des Nations Unies relative aux Droits de l'enfant.	1989	23/07/1990
2	Charte africaine de O.U.A. des droits et du bien être de l'enfant.	1990	27/08/1992
3	Convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.	21/03/1950	1962
4	Convention des Nations Unies signée à la Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.	25/12/1980	25/10/1980
5	Convention sur les substances psychotropes contre l'usage illicite de la drogue ou l'utilisation des enfants dans le trafic illicite de la drogue.	30/03/1961 et 2/02/1972	
6	Convention OIT n°5 sur l'âge minimum d'admission dans les établissements industriels publics ou privés à l'exception de ceux dans lesquels sont employés les membres d'une même famille.	1919	21/11/1960
7	Convention OIT n°6 sur le travail de nuit des enfants de moins de 18 ans.	1919	21/11/1960
8	Convention OIT n°13 sur la céruse interdisant l'emploi des jeunes gens de moins de 18 ans aux travaux de peinture comportant l'usage de la céruse de sulfate de plomb et tous produits contenant des pigments.	1919	21/11/1960
9	Convention OIT n°29 interdisant l'assujettissement au travail forcé ou obligatoire des enfants de moins de 18 ans et protégeant les enfants et les femmes contre les travaux dépassant leur force.	1930	21/11/1960
10	Convention OIT n°33 sur l'âge minimum d'admission aux travaux non industriels.	1932	21/11/1960
11	Convention OIT n°138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi.	1973	11/08/1997
12	Convention OIT n° 144 concernant les consultations tripartites destinées à promouvoir la mise en œuvre des normes internationales.	21/06/1971	25 juillet 2001
13	Convention OIT n°182 concernant les pires formes de travail des enfants ; esclavage, travail forcé, travail dangereux, traite, prostitution, pornographie ou des conditions d'exploitations conjointes au Etats signataires.	11/06/1999	25 juillet 2001
14	Convention en matière de coopération internationales dans le domaine de l'adoption internationale	29 /11/1993	11 Janvier 1996

Source : étude documentaire sur le trafic des enfants au Burkina Faso.

b/Au niveau régional

Nous retiendrons la participation aux rencontres suivantes :

- la rencontre technique de Cotonou en 1998 sur le trafic des filles domestiques.
- La consultation sous régionale de Libreville I et II sur le trafic des enfants.
- La 1^{ère} réunion spécialisée sur le trafic des enfants à Yamoussoukro en Janvier 2002.
- Rencontre des Chefs d'état et de Gouvernement de la CEDEAO en 2000 et 2001.

c/Au niveau National

Actions déjà menées : information de sensibilisation

A ce niveau nous pouvons retenir les actions d'information et de sensibilisation

- La restitution de la consultation sous régionale de Libreville de Février 2000 dans toutes les Directions Régionales du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la jeunesse et qui a touché 560 autorités coutumières, religieuses et administratives et la société civile.
- L'organisation d'une caravane de presse sur le travail, le trafic des enfants. L'organisation d'un Panel sur le trafic des enfants lors de la journée de l'enfant africain 16 Juin 2001.
- L'organisation d'une campagne de masse multimédia.
- La réalisation de film documentaire sur « la rançon de l'or », qui traite du travail des enfants dans les sites d'or d'Essakane « la galère silencieuse » pour les filles domestiques, « un apprentis peut en cacher un autre » qui traite du travail des enfants dans le secteur informel. Documentaire sur le rapatriement des enfants maliens trafic.

- La réalisation d'une émission télévisuelle en langue nationale sur le trafic des enfants avec l'appui de l'UNICEF

D'autres ONG ou Associations comme l'association d'appui à l'éducation et à la réinsertion socio économique des jeunes et des enfants en difficulté (AERS –JED), l'association Etre Comme Les Autres (ECLA), le groupe Action et de Recherche pour le Développement (GARD), le Réseau de Communication d'Information et de Formation des Femmes au Burkina Faso (RECIF/ONG, Sahel Solidarité, l'Association Ton de Niangoloko, l'Association Wuro Yiré, le Réseau National de Protection et d'éducation de l'enfance contre le SIDA (RENAPEES) le GRADE-FRB mènent également à leur niveau des activités de recherche de sensibilisation contre le trafic des enfants.

Les actions de recherche action ou d'études sur le phénomène

- L'étude relative au trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail dans les pays d'Afrique Occidentale et Centrale : cas du Burkina Faso réalisée par le Ministère de l'Emploi, du travail et de la Sécurité Sociale avec l'appui du Programme International pour l'abolition du travail des enfants en Mai 2000.
- L'étude sur « le trafic d'enfant en Afrique de l'Ouest réalisée en Octobre 1999 par Terre des Hommes Allemagne.
- « Etude de la situation des enfants domestiques et le trafic des enfants du Burkina Faso » réalisé par Anti-Slavery International WAO-Afrique GRADE-FRB avec l'appui financier du Fonds Communautaire pour le développement Internationale du Royaume Uni Octobre 2001
- L'étude documentaire sur « le trafic d'enfant au Burkina Faso » commandité par les partenaires de Terre des Hommes (Allemagne Janvier 2002).
- L'étude prospective sur « le trafic des enfants au Burkina Faso » réalisée par le Ministère de l'Emploi du travail et de la sécurité Sociale, Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, le Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le programme IPEC/BIT, Aide à l'Enfance Canada et Save the Children UK. En plus de ces études qui avaient pour objectif de favoriser une meilleure connaissance de la situation de trafic au Burkina Faso en vue de l'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre le trafic nous pouvons ajouter surtout la mise en œuvre du projet expérimental de lutte contre le trafic des enfants réalisé par le MASSN avec l'appui financier et technique de l'UNICEF.
- Exécuté de juillet 2001 à Mai 2002 dans les cinq (05) Directions régionales de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale dans les régions les plus concernées par le phénomène « Région du Centre, du Centre Ouest, du Nord, du Sahel et des Hauts Bassins » Ce projet s'est fixé pour objectif de mettre en place des Comités de Vigilance et de Surveillance (CVS) dans cinq (05) régions du Burkina Faso.
- Rendre visible le phénomène du trafic des enfants au Burkina Faso.
- Contribuer à la diminution du nombre d'enfants impliqués dans des réseaux de trafic tant interne que transfrontalier.
- Favoriser la réhabilitation et la réinsertion des enfants victimes de trafic dans leur provinces d'origine.
- Disposer d'un cadre d'action et de réflexion de référence en vue de l'élaboration d'un plan d'action National en faveur de la lutte contre le trafic des enfants

2. 8 Les points forts

a/ Au niveau du Projet

Les résultats satisfaisant de ce projet ont été validés lors d'un atelier de restitution en Juillet 2002. Il a permis

- Créer six (06) CVS dans six (06) directions régionales de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. La sixième région est la région des Cascades.

Chaque CVS est composé de douze (12) membre exceptée celui du centre quatorze (14).

2 représentants des forces de sécurité (Police – Gendarmerie).

2 représentants de l'Action Sociale (1DRASSN – 1 DPASSN).

1 représentant des coutumiers – 1 représentant des religieux.

2 associations de protection des enfants.

1 représentant du METSS.

1 représentant des transporteurs - 1 représentant des routiers.

1 autorité Administrative.

85 membres ont été formés sur la problématique du trafic des enfants, de la législation sur le trafic, sur l'I.E.C, sur la collecte des données. Une boîte à image et son guide ont été réalisés.

La mise en évidence de l'existence du trafic des enfants au Burkina Faso tant dans sa dimension interne que transfrontalière

Tableau n°2

Répartition des enfants selon qu'ils aient informé oui ou non de leur départ		
	Effectif	Pourcentage
Oui	94	84,7
Non	14	12,6
Non déclaré	3	2,7
Total	111	100

Tableau n° 3.

Répartition des enfants selon l'identité de celui qui a payé le transport		
	Effectif	Pourcentage
Personne/ paie pas de transport	4	1,4
Sa famille	146	52,0
L'accompagnant	25	8,9
Lui-même	33	11,7+
Le recruteur avec lien de parenté	2	0,7
Le recruteur sans lien de parenté	32	11,4+
Autre (mari, belle-famille)	12	4,3
Ne sait pas	1	0,4
Non déclaré	26	9,3
Total	281	100

- 168 séances de sensibilisation (causeries, ciné débats qui ont touchés 3698 hommes, 2399 femmes et 3726 enfants (garçons et filles). 440 enfants ont été accueillis ou interceptés pris en charge avant d'être raccompagnés dans leurs familles ou rapatriés dans leur pays d'origine.
- 240 mères d'enfants victimes ou exposés au risque de trafic ont été formées en gestion marketing par FAARF et ont effectivement bénéficié du crédit.
- La connaissance des caractéristiques des enfants victimes et de leur familles sont connues (profil)
- La capitalisation des données en vue de l'élaboration du plan d'action national.

b/ Au niveau des autres partenaires et d'une manière générale

- Disponibilité des cinq (05) rapports sur la situation qui ont permis une meilleure connaissance du phénomène sur toute l'étendue du territoire.

L'implication de la société civile dans la lutte contre le phénomène.

- Le renforcement des activités du projet et l'extension des activités à d'autres région, (3 cartes – zones expérimentales- projet renforcement 2cartes du trafic).
- La prise de conscience par l'opinion publique de l'existence du trafic d'enfant au Burkina Faso.

Les points faibles

a/ Au niveau du Projet expérimental

- La mobilité des personnes ressources 13% des personnes ressources (les fonctionnaires ont changés de poste).
- Les lacunes observées dans la mise en réseau des différents CVS.

- La faible couverture médiatique des activités.
- La faibles participation des inspecteurs du travail.
- Les difficultés d'identification des situations de trafic.
- L'insuffisance de répression des trafiquants et complices.
- L'absence d'un plan de rapatriement des enfants.
- L'absence de suivi des enfants rapatriés et la faiblesse du suivi des enfants accompagnés en famille en vue de leur réhabilitation et réinsertion socio économique.

b/ Du niveau général

point focal

L'insuffisance de la coopération ou collaboration inter ministérielle, l'absence d'un cadre de coordination des activités. L'insuffisance des ressources matérielles et financières, l'absence de convention et de protocole d'accord en vue de faciliter la lutte contre le trafic transfrontalier.

L'insuffisance de couverture nationale alors que le trafic touche toutes les provinces.

Les changements d'itinéraires de stratégies et des moyens des trafiquants. Ils passent plus par le Ghana que la Côte d'Ivoire.

3. De la nécessité d'un plan d'action national

Compte tenu des engagements pris par nos autorités au plus haut niveau de lutter contre le trafic des enfants. Décision A/DEC – 3/5/2000 relative au trafic d'enfant lors de la 23^{ème} session de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO les 28 – 29 Mai 2000 à Abuja au Nigeria et de l'engagement des Chefs d'Etat de la CEDEAO à travers la déclaration et le plan d'action de Dakar 2001 relatif à la lutte contre la traite des personnes. La ratification par notre pays des conventions internationales CDE, la charte africaine des Droits et du Bien être de l'Enfant, la convention 182 sur l'interdiction des pires formes de travail au BF, la convention 138 sur l'âge minimum à l'emploi la convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et de son protocole additionnel relatif au trafic des êtres humains :

- Du discours de politique générale de Son Excellence Monsieur le 1^{er} Ministre prononcé devant l'AN le 10 Octobre 2002
- l'ampleur du trafic des enfants au Burkina Faso.
- conséquences néfastes du trafic sur le bien être des enfants.
- acquis réalisés en matière de lutte contre le trafic des enfants.
- points faibles enregistrés dans la lutte,

La nécessité d'élaborer un plan d'action national prenant en compte toutes les provinces concernées s'impose pour l'éradication du trafic des enfants au Burkina Faso.

II - Stratégies

II. 1 La prévention

L'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des populations en générale des demandeurs de main d'œuvres infantile, des communautés et des groupes à risques en particulier (parents dans les zones de pauvreté en milieu rural, les enfants présentant des risques de vulnérabilité face au trafic. L'objectif recherché est de faire prendre conscience au public des conséquences du trafic, de décourager les demandeurs de main d'œuvre infantile et de dissuader les trafiquants par l'application effective des textes connexes au trafic d'enfants. A cela il faut ajouter la création des Comités de Vigilance et de Surveillance dans toutes les régions et dans toutes les provinces (07 membres par comité provincial) du Burkina Faso. Faire le plaidoyer, le développement du système éducatif, le renforcement des programmes de fixation des jeunes dans leur terroir, le contrôle routier et l'établissement des actes d'état civil, la mise en œuvre d'activités de promotion socio économique en faveur des communautés et des familles à risques.

II. 2 La protection et la prise en charge des enfants victimes.

Dans le cadre du projet expérimental de lutte contre le trafic des enfants, six (06) centres de transit ont été créés, il s'agit d'augmenter le nombre de centre de transit sur toute l'étendue du territoire en tenant compte des points géographiquement stratégique, d'équiper ces structures, d'assurer une meilleure organisation des activités et de faire une mise en réseau de ces centres afin qu'ils puissent fournir une assistance matérielle, des soins médicaux , des conseils et la prise en charge psychologique des victimes en cas de besoin tout en garantissant leur sécurité. Le raccompagnement en famille ou le rapatriement des enfants vers leur pays d'origine.

II. 3 La réhabilitation et la réinsertion socio économique des victimes

Afin d'éviter la rechute, les enfants raccompagnés doivent faire l'objet d'un suivi régulier ce qui fut un point faible dans l'exécution du projet expérimental, pour ce faire il sera procédé à une identification de toutes les possibilités offertes à l'enfant (structure d'éducation publique ou privée ou des ateliers d'apprentissage) avec la participation des parents ; de signer des contrats personnalisés avec chaque enfant et ses parents pour responsabiliser les uns et les autres quant à leurs obligations respectives dans la réussite des projets individuels. Les parents pourront bénéficier en cas de besoin des appuis spécifiques aides alimentaires, appui en fourniture scolaire, micro-crédit etc. pour améliorer leurs conditions d'existence et mieux prendre en charge leurs enfants.

Cette réhabilitation se fera avec beaucoup de tact pour ne pas éviter les effets pervers de cette intervention.

III Public cible

1- Les bénéficiaires directs :

a) Les enfants victimes de trafic

Ce sont les enfants impliqués dans les réseaux de trafiquants à des fins d'exploitation économique tant au niveau interne que transfrontalier

Les enfants rapatriés ou retirés d'une situation de trafic ayant besoin de mesures spéciales de protection en terme de prise en charge et de réhabilitation et de réinsertion.

Les familles des enfants victimes de trafic.

b) Il s'agit des enfants de 0 à 18 ans présentant des risques de vulnérabilité face au trafic.

ce sont les enfants non scolarisés ou déscolarisés les enfants mendiants, les enfants travailleurs qui de par leur situation et de celle de leur parents sont exposés aux réseaux de trafiquants.

Les bénéficiaires indirects :

Ce sont

- Les familles des enfants exposés au trafic.
- Les autorités coutumières et religieuses.
- Les structures gouvernementales déconcentrées.
- Les syndicats des transporteurs et des chauffeurs.
- Les ONG et Associations de protections de l'enfance.
- Les cours et tribunaux.
- Les demandeurs de mains d'œuvre infantile.

L'appui à ces bénéficiaires indirect prendra la forme de formation, d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités organisationnelles.

IV. Durabilité

L'implication et la participation active des différents acteurs identifiés constituent des aspects clés de la durabilité des résultats auxquels le plan souhaite aboutir. Effectivement, l'information, la sensibilisation, la formation et l'appui dont bénéficient les différents membres des comités et des populations devraient contribuer à une prise de conscience du phénomène et à la mise en œuvre d'initiatives locales pour la pérennisation des acquis du plan.

En outre, du point de vue des bénéficiaires directs et indirects la réussite des activités relatives à la réinsertion des enfants victimes de trafic au sein de leur famille devrait également contribuer à présenter un gage de durabilité du plan en terme d'alternatives possibles et positives à la migration des enfants et au travail des enfants dans les conditions d'exploitation.

V. Zone d'interventions.

La couverture géographique de la lutte contre le trafic des enfants a particulièrement concerné 09 régions pendant la période 2001 – 2002 (région du centre, du centre ouest, du nord, des hauts bassins, des cascades, du Sahel, du centre nord, du Mouhoun et de l'est) Pour le plan 2003 – 2007 il faudra couvrir l'ensemble des treize (13) régions du pays et cela va toucher toutes les 45 provinces contre 29 actuellement.

- Carte des CVS et centres de transit au BF
- Carte des zones pourvoyeuses réceptrices et de transit.

VI. objectifs du programme

Objectif général : Eradiquer le trafic interne et transfrontalier des enfants à des fins d'exploitation économique et assurer la réhabilitation et la réinsertion socio-économique des enfants qui en sont victimes :

Objectifs spécifiques :

- I. Amener 75% des enfants et des populations des zones pourvoyeuses, réceptrices et de transit à prendre conscience des méfaits du trafic interne et transfrontalier des enfants.
- II. Contribuer à l'accroissement du taux de scolarisation des filles et des garçons dans les zones à risque.
- III. Assurer la prise en charge efficace et efficiente de tous les enfants interceptés.
- IV. Assurer la réhabilitation et la réintégration socio- économique des enfants (75 % des enfants interceptés).
- V. Renforcer le cadre juridique, institutionnel et la coopération inter ministérielle et inter – gouvernementale.
- VI. Renforcer les capacités d'intervention des acteurs en matière de lutte contre le trafic des enfants.
- VII. Assurer le suivi et l'évaluation des activités du plan d'action national en vue de l'atteinte des objectifs.

VII Résultats attendus/activités

Objectifs liés à la prévention

1/ A l'aide de l'IEC/CCC, amener 75% des enfants et les populations des zones pourvoyeuses ou réceptrices ou de transit à prendre conscience des méfaits du trafic interne et transfrontalier des enfants en vue de la diminution drastique du phénomène.

Résultat attendu : 75% des populations notamment des enfants répondants aux critères de vulnérabilité, leurs familles, les principaux leader d'opinions, les transporteurs, les chauffeurs, les demandeurs de main d'œuvre infantile sont informés et sensibilisés sur les dangers encourus à l'aide de canaux modernes et traditionnels et participent à la lutte contre le phénomène.

Activités :

- 1- Identification des zones à risques.
- 2- Organisation des séances de sensibilisation (causeries, ciné débats EVF) avec des supports adéquats dans les différentes langues en tenant compte des habitudes culturelles.
- 3- Production de supports
 - dépliants
 - manuel de procédure
 - cassettes vidéo
 - boîte à image.
- 4- Réalisation de théâtre forum.
- 5- Réalisation d'un film sur le trafic et les pires formes de travail des enfants dans les différentes langues.
- 6- Réalisation des émissions avec les mass média dans les différentes langues télévision et émissions radio.
- 7- Renforcement du contrôle (Inspecteur du travail) auprès des secteurs utilisant la main d'œuvre infantile
- 8- Organisation et renforcer des contrôles et de patrouilles de police, lors des demandes d'établissement de documents de voyage et au niveau des frontières.
- 9- Création d'une banque de données en matière de trafic.
- 10- Création de brigade de lutte contre le trafic des enfants.

2/ Objet : accroître le taux de scolarisation des filles et des garçons dans les zones à risques.

Résultat Attendu : L'immense majorité des parents et des enfants auront compris l'importance de l'école et inscriront leurs enfants sans discrimination.

- Sensibilisation des parents pour l'inscription et le maintien des enfants dans les écoles.
- Appui en fournitures scolaires, aux enfants vulnérables.
- Suivi des cas d'abandons.
- Plaidoyer pour le renforcement des structures éducatives dans les zones à risque (écoles classiques, écoles satellites, CBNEF--) le contrôle et « l'immobilisation » des écoles coraniques.

3/ Objectif : mettre en place 16 comités de vigilances et de surveillance fonctionnels dans le reste des provinces concernées par le trafic.

Résultat Attendu : Toutes les 16 provinces restantes auront mis en place des comités provinciaux de vigilance et de surveillance qui mènent effectivement des activités de lutte contre le trafic des enfants.

Activités :

- 1- Identification des membres.
- 2- Organisation de cinq (05) sessions de formation à l'endroit de 112 membres de CVS à raison de 7 membres par province.
- 3- Organisation de 25 sessions de recyclages pour les membres des 45 provinces.

4- Mise en réseau de tous les CVS.

Objectifs liés à la protection et soutien aux victimes du trafic des enfants.

4/ Objectif : mettre en place des centres de transit dans les zones géo- stratégiques.

Résultat attendu : des centres de transit construits ou aménagés sont fonctionnels et permettent de prendre effectivement les enfants victimes de trafic.

Activités :

- 1- Construction de deux (02) centres principaux à Ouaga, Bobo pouvant accueillir 50 enfants par centre.
- 2- Aménagement de quatre (04) nouveaux centres de secondaires à Gaoua, Pô, Tenkodogo et Niangoloko.
- 3- Equipement des 28 centres d'accueil et de transit sur toute l'étendue du territoire.

5/ Objectif : assurer la prise en charge efficace et efficiente des enfants victimes de trafic interne ou transfrontalier.

Résultat attendu : les enfants victimes de trafic sont effectivement pris en charge dans les centres de manière satisfaisante et efficiente.

Activités :

- 1- Prise en charge alimentaire/ sanitaire/ sociale des enfants.
- 2- Prise en charge psychologique par un spécialiste en cas de besoin.
- 3- Recueil d'informations sur les enfants.
- 4- Organisation du retour en famille ou du rapatriement.

6/ Objectifs liés à la réhabilitation et à la réinsertion sociale

Objectifs spécifiques : assurer la réhabilitation ou la réintégration socio économique des enfants victimes de trafic.

Résultat attendu : la réunification familiale est effective et chaque enfant est placé soit dans une structure d'apprentissage, de formation scolaire, professionnelle avec le soutien de ses parents conformément à son projet préalablement identifié.

Activités :

1. Réalisation d'analyses situationnelles auprès des communautés pourvoyeuses de main d'œuvre infantile et d'identifier les multiples alternatives viables de réinsertion des enfants.
2. Recensement des structures d'apprentissage ou de formation
3. Identification des familles d'origine des enfants.
4. Réalisation de centre d'apprentissage ou de formation (enfants, parents , partenaires)
5. Appui à la famille et à l'enfant en ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet.
6. Appui aux structures d'accueil, de formation des enfants.
7. Suivi des enfants placés.

7/ Objectifs liés au cadre juridique et la coopération inter gouvernementale.

Objectifs : renforcer le cadre juridique, institutionnel et la coopération inter ministérielle et inter gouvernementale.

Résultat attendu : les autorités gouvernementales ont pris des mesures juridiques efficaces contre le trafic et ont renforcé la coopération inter gouvernementale à travers la signature des accords de coopération en matière de lutte contre le trafic des enfants.

Activités :

1. Le plaidoyer en vue de la ratification et la mise en œuvre de la convention de la CEDEAO A/P1/7/92 relative à l'entraide judiciaire en matière pénale et la convention de la CEDEAO A/P1/8/94 relative à l'extradition ainsi que tous les autres textes régionaux et internationaux en la matière de lutte contre le trafic des enfants.
2. La signature de convention entre l'O.I.M, la MASSN et l'UNICEF en matière de rapatriement des enfants victimes de trafic transfrontalier.
3. La signature de accords de coopération avec les pays frontaliers notamment la Côte d'Ivoire, le Mali, le Togo, le Bénin etc.
4. Création du comité national de lutte contre le trafic des enfants.
5. Organisation de patrouilles communes de surveillances des frontières par les agents formés à la lutte contre le trafic des enfants.

8/ Objectifs liés au renforcement des capacités.

Objectifs spécifiques : renforcer les capacités d'intervention des acteurs en matière de lutte contre le trafic interne et transfrontalier.

Résultat attendu : tous les acteurs et intervenants ont vu leurs compétences renforcés en matière et lutte contre le phénomène, et disposent des ressources logistiques et matérielles nécessaires.

Activités :

1. Formation des forces de Police, Gendarmerie et Douanes surtout en poste dans les frontières et à l'aéroport en IEC lutte contre le trafic des enfants.
2. Formation des magistrats en IEC/trafic et travail des enfants.
3. Formation des travailleurs sociaux sur la lutte contre le phénomène.
4. Formation des inspecteurs du travail sur la lutte contre le phénomène.
5. Formation des responsables des associations islamiques et des maîtres coraniques à la lutte contre le trafic
6. Organiser des semaines de sensibilisation à l'endroit des responsables des communautés étrangères présente au Burkina Faso.
7. Equipement en matériel de bureau les CVS.
8. Equiper tous les 45 CVS en appareil vidéo projecteur ; doter chaque région d'un véhicule.
9. Doter la DPEA d'un véhicule pour les suivi supervisions.
10. Entretien des véhicules et des appareils.
11. Recrutement du personnel d'appui (Gestionnaire – comptable – chauffeurs – secrétaire de direction, planton).
12. Doter les forces de police et gendarmeries des moyens de communications efficaces et de moyens logistiques.

Objectifs liés au suivi supervision et l'évaluation du plan d'action sur le trafic des enfants.

9/ objectifs spécifiques : assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action national de lutte contre le trafic en vue de l'attente des objectifs

Résultats attendus : une somme d'informations suffisantes pour prendre des décisions importantes par rapport à l'atteinte des résultats du plan d'action national est disponible.

1. Elaboration des outils de suivi évaluation
2. Appui à l'organisation de rencontres bilan 1fois par trimestre au cours de la 1^{ère} année et 1fois par semestre au cours des autres années en associant les partenaires.
3. Organisation d'une évaluation à mi parcours 2^{ème} année et une évaluation finale en fin de projet.
4. Traitement – supervision, diffusion de données / résultats.

Les conditions critiques.

Sujet sensible, le trafic des enfants s'exerce principalement dans la clandestinité et touche de près les pratiques et les traditions des populations rurales et pauvres ; la lutte contre le phénomène peut se heurter :

- Aux lenteurs des changements de comportement.
- Non adhésion ou la passivité des parents et des communautés.
- L'insuffisance de la mobilisation des fonds et les retards dans leurs déblocages.
- L'insuffisance de la coopération inter – pays.
- L'insuffisance de collaboration entre les partenaires
- Le faible taux de scolarisation.

VIII. Indicateurs de réalisation.

Objectif à l'aide de l'IEC, cinéma 75%	Indicateurs de réussite	Sources et moyens de vérification.
<u>Résultats attendus</u> : 75% des enfants	- Nombres de personnes touchées par les sensibilisations - nombre de nouvelles victimes. - le nombre de dénonciations des situations de trafic	Rapport d'activités.
Objectif spécifique n°2 Accroître le taux de scolarisation <u>Résultat attendu</u> : l'immense majorité des parents et des enfants-----	- Nombre d'enfants/sexe/classe dans les zones à risques. - Nombre de nouvelles classes construites. - Nombre d'enfants qui abandonnent les classes.	Rapport d'activités - Rapports des maîtres.
Objectif spécifique n°3 mettre en place 16 des comités <u>Résultats attendus</u> : 16 nouveaux comités sont mis dans les 16 provinces non encore couverts et sont fonctionnels	Nombre de CVS mis en place et qui mènent effectivement des activités de lutte contre le trafic des enfants - Nombre de membres par comités.	Arrêtés de mise en place des CVS.
Objectif spécifique n°4 : mettre en place des centres de transit fonctionnels. <u>Résultats attendus</u> : les centres de transits construit ou aménagés sont fonctionnel	Nombre de centre de transit construits et fonctionnels. - nombre de centre de transit aménagés et fonctionnels	Rapport d'exécution
Objectif spécifique n°5 : assurer la prise en charge effective des cas. <u>Résultats attendus</u> : les enfants victimes sont effectivement pris en charge de manière....	Nombre d'enfants pris en charge au niveau de chaque centre de transit. - la qualité des offres de services offert aux enfants.	Rapport d'activités interview auprès des enfants
Objectif spécifique n°6 : assurer la réhabilitation et la réintégration sociale des victimes. <u>Résultats attendus</u> : la réunification familiale est effective	Nombre d'enfants retournés en famille et qui y restent avec l'appui des parents - nombre d'enfants rapatriés	Rapport statistiques sur les enfants retournés - rapport de suivi dans les pays d'origine.
Objectif spécifique n°7 : renforcer le cadre juridique institutionnel. <u>Résultats attendus</u> : les autorités gouvernementales ont pris des mesures juridiques.....	Nombre des conventions ratifiés - nombre de lois spécifiques réprimant le trafic des enfants - nombre de signatures d'accord de coopération.	Document de ratification et lois, document d'accords de coopération avec la CI, Mali, Togo, Bénin ...
Objectif spécifique n°8 : renforcer les capacités d'intervention ---. <u>Résultats attendus</u> : tous les acteurs et intervenants ont vu les capacités renforcés	- Nombre de formation réalisées et selon la spécificité des intervenants - nombre de matériel d'appui technique matériel d'équipement et logistique.	Rapport des formations l'état de répartition du matériel technique logistique et matériel d'équipement.
Objectif spécifique n°9 : assurer le suivi et l'évaluation du --- <u>Résultats attendus</u> : une somme d'informations suffisantes ----	- Nombre de sorties de suivis réalisées. - nombre d'évaluations exécutées.	Rapport de suivi et les rapports d'évaluations

IX. Chronogramme d'exécution physique du plan

	2003	2004	2005	2006	2007	Partie responsable	Partenaires
A l'aide de l'IEC/CCG							
Objet spécifique n°1 Amener 75% des enfants							
Activités.							
1. Identification des zones à risque	-					CVS	
2. Organisation des séances de sensibilisation	-	-	-	-	-	CVS	
3. Production de support	0	-				MASSN/DPEA	
4. Réalisation d'un film sur le trafic.	-					//	UNICEF/LUTRE NA
5. Réalisation des émissions radio – Télé – spots.	-	-	-	-	-	MASSN/DPEA	
6. Réalisation de théâtre Forum.	-					MASSN/DPEA	
7. Renforcement du contrôle par les inspecteurs du travail.	-	-	-	-	-	DPETA	CNLTE enfants
8. Renforcement du contrôle par la Police lors de l'établissement des documents de voyages et aux frontières.	-					M Sécurité	DRASSN
9. Création d'une banque de données sur le trafic.	-					M Sécurité	CVS MASSN
Objectif spécifique n°2 : accroître le taux de scolarisation							
Activités.							
1. Sensibilisation des parents pour l'inscription.	-	-	-	-	-	CVS	
2. Appui en fournitures scolaire.	-	-	-	-	-	CVS	Ass. Parents
3. Suivi des cas d'abandons.	-	-	-	-	-	CVS – DPASSN	d'enfants
4. Plaidoyer pour le renforcement - - -	-					MASSN	Ass. Parents d'enfant
Objectif spécifique n°3 : Mettre en place 16 CVS							Maître Parents Enfants
Activités.							CNLTE enfants
1. Identification des membres	-					DPASSN	
2. Organisation de 05 sessions de formation	-					MASSN/DPEA	
3. Organisation de 25 sessions de recyclage des 45 CVS.	-		-			DRASSN	
4. Mise en réseau des CVS	-					MASSN/ DPEA	
Objectif spécifique n°4 : Mettre en place Centres de transit							CNLTS/ CFTPS CVS
Activités.							
1. Construction de 03 centres principaux de transit	-					MASSN/ DPEA	
2. Aménagement de 04 nouveaux centres	-					//	
3. Equipement de 28 centres de transit sur tout le territoire.	-	-				//	
Objectif spécifique n°5 : Assurer la prise en charge des enfants							CVS
Activités.							//

1. Mise en réseau des centres de transit						MASSN/ DPEA	//
2. Prise en charge alimentaire	-	-	-	-	-	CVS	
3. Prise en charge psychologique	-	-	-	-	-	CVS	
4. Recueil des informations auprès des enfants.	-	-	-	-	-	CVS/DPASSN	
5. Organisation du retour ou du rapatriement	-	-	-	-	-	CVS /MASSN	
Objectif spécifique n°6 : Assurer la réhabilitation ou la réintégration sociale.							
Activités.							
1. Réalisation d'analyse situationnelle	-	-	-	-	-	CVS	CNLTE
2. Recensement des structures d'apprentissage.	-	-	-	-	-	DPASSN/CVS	
3. Identification des familles d'origine.	-	-	-	-	-	CVS	
4. Réalisation de contrat d'apprentissage	-	-	-	-	-	CVS	
5. Appui à la famille/ enfant.	-	-	-	-	-	CVS	
6. Appui aux structures d'accueil ou de formation enfants.	-	-	-	-	-	CVS	Artisans/O struc.
7. Suivi des enfants placés	-	-	-	-	-	CVS	Rela. Délégués villageois Délégués
Objectif spécifique n°7 : Renforcer le cadre.							
Activités.							
1. Ratification et mise en œuvre de convention.	-	-	-	-	-	CNLTE – E	
2. Adoption d'une loi spécifique.	-	-	-	-	-	CNLTE	
3. Signature de convention OIM – UNICEF – MASSN	-	-	-	-	-	MASSN	Délégués
4. Signature des accords de coopération CI – Mali	-	-	-	-	-	CNLTE	
5. Révision du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.	-	-	-	-	-	CNLTE	
6. Création d'un comité national	-	-	-	-	-	MASSN	
7. Organisation de patrouilles communes.	-	-	-	-	-	CVS	
Objectif spécifique n°8 : Renforcer les capacités d'intervention							
Activités.							
1. Formation des forces de police et gendarmeries (100)	-	-	-	-	-	CVS/DPEA	
2. Formation de 50 magistrats	-	-	-	-	-	DPEA	
3. Formation des travailleurs sociaux (200)	-	-	-	-	-	CVS/ DPEA	-
4. Formation des Associations islamique (50) maîtres coraniques (200)	-	-	-	-	-	CNLTE	
5. Organisation de séminaires de sensibilisation responsables communautés étrangères (100)	-	-	-	-	-	CVS	
6. Equipement en matériel de bureau.	-	-	-	-	-	CVS/ MASSN	
7. Equipement 45 CVS en vidéo projecteur.	-	-	-	-	-	MASSN/ DPEA	
8. Dotation des 13 régions et DPEA en véhicule tout terrain (14)	-	-	0	-	-	MASSN	

9. Entretien des véhicules.						//	
10. Doter les forces de Police et Gendarmerie en ----	-	-	-	-	-	//	
11. Recrutement du personnel d'appui	-					//	
	-					//	
Objectif spécifique n°9 : Assurer le suivi Evaluation.	-						Bailleurs de fonds
Activités.							
1. Elaboration des outils de suivi évaluation							//
2. Appui à l'organisation des rencontres – bilan.	-					DPEA	//
3. Organisation des missions de suivi – Evaluation	-	-	-	-	-	CVS – DPEA	//
4. Organisation d'une évaluation mi parcours – Evaluation finale.	-	-	-	-	-	CVS/ DPEA	//
			-		-	MASSN	
							Personnes/ ressources
							UNICEF/LUTRE NA CNLTE UNICEF/LUTRE NA Consultants CNLTE

X. Budget indicatif et programmation financière.

Rubriques à financer	Coût Unitaire	Quantité	Périodes					Coût Total
			2003	2004	2005	2006	2007	
Actions de prévention								
Causeries/ en / province	9 500	6 750	12 825 000	12 825 000	12 825 000	12 825 000	12 825 000	64 125 000
20 ciné débats/ an/ province	45 000	4 500	49 500 000	49 500 000	49 500 000	49 500 000	49 500 000	247 500 000
5 théâtres forum/ an/ province	150 000	450	33 750 000	-	-	33 750 000	-	67 500 000
journée---	600 000	90	27 000 000	-	27 000 000	-	-	54 000 000
production dépliants	500	5 000	-	2 500 000	-	-	-	2 500 000
production manuel de procédure	300	5 000	1 500 000	-	-	-	-	1 500 000
production cassettes vidéo 10/ province	3 000	450	1 350 000	-	-	-	-	1 350 000
boîte à images 30/ provinces	1 000	1 350	1 350 000	-	-	-	-	1 350 000
réalisation d'un film contre le trafic enf.	15 000 000	1	15 000 000	-	-	-	-	15 000 000
Emission télé 04 langues nationale	300 000	50	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
Emission radio de proximité	75 000	200	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
Spots radio / télé	600 000	10	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	6 000 000
Contrôle / inspecteur de travail	75 000	200	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
Création d'1 banque de données	5 000 000	1	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
Appui en fourniture scolaire 8000 cas/an	15 000	8 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	600 000 000
Suivi des enfants déscolarisés	5 000	8 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000
Formation de 16 CVS / 5 sessions	2 000 000	5	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000
Organisation recyclage des CVS	1 500 000	25	-	-	37 500 000	-	-	37 500 000
Sous total 1			324 775 000	225 845 000	303 775 000	226 275 000	232 525 000	1 313 195 000
Action de protection et soutien aux victimes.								
Construction de centre de transit Ouaga – Bobo – Niangoloko	7 000 000	3	21 000 000	-	-	-	-	21 000 000
Aménagement de centre de transit.	600 000	4	2 400 000	-	-	-	-	2 400 000
Equipement centre de transit.	300 000	450	1 200 000	12 300 000	-	-	-	13 500 000
Prise en charge des victimes CI 1000 enfants/jr	10 000	1 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
Retour en famille 800 enfants	10 000	900	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	40 000 000
Rapatriement vers les pays d'origines 200 enf.	50 000	200	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
Sous total 2			52 600 000	40 300 000	28 000 000	28 000 000	28 000 000	176 900 000

Activités de réhabilitation et de réinsertion.								
- réalisation d'analyse de situation	50 000	100	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
- recensement des structures de formation et d'apprentissage.	5 000	1 000	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
- identification des familles des victimes	50 000	100	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
- appui aux familles / enfants	75 000	800	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
- appui aux structures de formation et d'apprentissage.	100 000	1 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
- suivi des enfants placés	10 000	1 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
sous total 3			185 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000	9 050 000 000
Activités liés au cadre juridique.								
- plaidoyer	600 000	20	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	-	12 000 000
- rencontres pour signature des accords de coopération	5 000 000	5	5 000 000	10 000 000	10 000 000	-	-	25 000 000
sous total 4			8 000 000	13 000 000	13 000 000	3 000 000	0	37 000 000

Activités de renforcement des capacités.								
Formations :								
- forces de Polices, Gendarmeries, Douanes (100)	2 000 000	4	-	8 000 000	-	-	-	8 000 000
- magistrats (50)	2 000 000	2	-	4 000 000	-	-	-	4 000 000
- travailleurs sociaux (200)	2 000 000	10	4 000 000	8 000 000	8 000 000	-	-	20 000 000
- associations islamiques (50)	2 000 000	2	4 000 000	-	-	-	-	4 000 000
maîtres coranique (200)	2 000 000	10	4 000 000	8 000 000	8 000 000	-	-	20 000 000
- communautés étrangères 100)	2 000 000	4	2 000 000	2 000 000	-	-	-	4 000 000
équipements :								
- matériel de bureau	300 000	45	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	67 500 000
- vidéo projecteur + accessoires 1/province	1 500 000	46		69 000 000	-	-	-	69 000 000
- véhicules CVS + DPEA	30 000 000	14	420 000 000	-	-	-	-	420 000 000
- entretien véhicules	1 500 000	14	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000
- moyens de communication information pour forces de sécurité police	10 000 000	4	200 000 000	-	-	-	-	200 000 000
Recrutement :								
- Salaire secrétaire	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
- gestionnaire	3 000 000	1	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
- salaire comptable	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
- salaire chauffeur	1 500 000	1	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000
sous total 5			497 500 000	122 500 000	39 500 000	23 500 000	23 500 000	706 500 000

Activités de suivi et évaluation.								
- élaboration et production d'outil de suivi supervision	1 000	5 000	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
- organisation de rencontres bilan au niveau de chaque province	25 000	500	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	12 500 000
chaque province	150 000	10	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
- organisation rencontre central + partenaires	40 000	300	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	12 000 000
- organisation mission de supervision								
Evaluation :	8 000 000	1	-	-	8 000 000	-	-	8 000 000
- mi parcours	20 000 000	1	-	-	-	-	20 000 000	20 000 000
- final								
			10 200 000	5 200 000	13 200 000	5 200 000	25 200 000	59 000 000
sous total 6								
TOTAL GENERAL			1 078 075 000	589 545 000	577 475 000	465 475 000	489 225 000	3 199 795 000

Récapitulatif :

- I. Prévention : 1 313 195 000 F/CFA.**
 - II. Protection soutien aux victimes : 176 900 000 F/CFA.**
 - III. Réhabilitation réinsertion : 905 000 000 F/CFA.**
 - IV. Cadre juridique coopération : 37 000 000 F/CFA.**
 - V. Renforcement des capacités : 706 500 000 F/CFA.**
 - VI. Suivi – Evaluation : 61 700 000 F/CFA.**
- TOTAL GENERAL : 3 199 795 000 F/CFA.**

XI. Le cadre institutionnel.

Organisme d'exécution :

Le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale en charge de la protection de l'enfant et de l'adolescent est responsable de l'exécution technique du plan d'action national.

Il est soutenu par le comité national de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants. composé ainsi qu'il suit :

Président : Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ou son représentant.

1/ Vice président : Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Jeunesse ou son représentant.

2/ Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération sous régionale ou son représentant.

Membres :

- Ministre de la Promotion des Humains ou son représentant.
- Ministre de la Justice Garde des Sceaux ou son représentant.
- Ministre de l'Agriculture de l'hydraulique et des ressources Halieutique ou son représentant.
- Ministre de l'Information ou son représentant.
- Ministre de l'Enseignement de Base et de l'éducation non formelle ou son représentant.
- Ministre de la Santé ou son représentant.
- Ministre de l'Administration Territorial et de la Décentralisation ou son représentant.
- Ministre des Mines et des Carrières et de l'Energie ou son représentant.
- Ministre de la Défense ou son représentant.
- Ministre de la Sécurité ou son représentant.
- Ministre de la Promotion de la Femme ou son représentant.
- 02 ONG et Associations Nationales de Protection de l'Enfant.
- 02 Représentants de la Société Civile.
- 01 Représentant des autorités religieuses.
- 04 Représentants des institutions Internationales.

La Direction de la protection de l'enfant et d l'adolescent assurera le secrétariat permanent du dit comité.

A ce titre, il est chargé de : La coordination, du suivi et de l'évaluation des activités au niveau National.

Au niveau provincial, il sera crée 45 comités provinciaux composés ainsi qu'il suit :

- Président : Haut Commissaire ou son représentant.
- Secrétaire : Directeur provincial de l'Action Sociale et de la Solidarité National ou son représentant.

Membres :

- Représentant du Ministère de l'Emploi du Travail et de la Jeunesse.
- Représentant de la Police.
- Représentant de la Gendarmerie.
- Représentant d'une Association de protection de l'enfant.
- Représentant des chauffeurs ou transporteurs.
- Représentant d'une autorité coutumière ou religieuse.

Il sera créé en cas de besoin des comités départementaux de lutte contre le trafic à l'image des comités provincial.

Pour la bonne exécution du plan, il sera mis en place des mécanismes de coordination suivi évaluation à tous les niveaux.

XII. Mécanisme de coordination suivi évaluation.

Au niveau national

La direction de la protection de l'enfant et de l'adolescent assurant le rôle dévolu au secrétariat permanent est chargé de :

- La coordination générale des activités
- La capitalisation des expériences
- Le plaidoyer auprès des institutions
- L'élaboration des outils de suivi – supervision évaluation des activités des différentes CVS et l'exécution des activités en relation avec la DEP.

- L'appui technique dans la réalisation des activités.
- Le recueil et la publication des données ou informations sur le trafic.
- La mise en réseau des différents CVS et centres de transit

Au niveau régional

Les directeurs régionaux de l'Action Sociale et de la Solidarité nationale en collaboration avec les Directions régionale de l'Emploi du Travail et de la Jeunesse, des gouverneurs sont chargés de :

- La coordination des activités du programme au niveau régional.
- L'appui technique aux DPASSN, ONG, Associations.
- Centraliser et synthétiser les données au niveau régional.
- Suivi supervision, évaluation du programme au niveau régional.
- Plaidoyer auprès des institutions au niveau local.
- Capitaliser les acquis de la lutte contre le trafic au niveau régional .
- Elaboration des rapports activités sur l'état d'exécution du programme.

Au niveau provincial

Les DPASSN assureront le suivi et l'évaluation du plan en relation avec les comités provinciaux ou départementaux de lutte contre le trafic des enfants. A ce titre elles sont chargées de :

- Appui technique aux partenaires dans la lutte contre le phénomène.
- Faciliter la mise en œuvre des plans d'actions du comité provincial ou des comités départementaux.
- Organiser les rencontres périodiques de bilan et programmation des activités.
- Elaboration des rapports sur l'état d'avancement du programme au niveau provincial.

Les partenaires.

1. Présidence du Faso.

Les engagements nationaux.

2. Premier ministre.

Services chargé des questions sociales.

3. Ministères

ONG – Associations

UNICEF

BIT/LUTRENA.

Terre des Hommes Allemagne.

Terre des Hommes Suisse

AEC.

OIM Banque Mondiale

Parlement des Enfants.

Save the Children

Associations et structures

ECLA

AJRSD

REANAPES

Maman à l'Ecoute

Solidarité Jeunes.

ASED

DENKO

Dispensaire Trottoir.

FRADE FRB

XIII. Ressources

a/ Ressources humaines.

La mise en œuvre du plan d'action nécessite la mobilisation de ressources humaines. Les représentants des différents ministères au sein du comité national de lutte contre le trafic des enfants et des comités provinciaux et départementaux, constituent les points focaux de leurs institutions à différents niveaux et contribuent à la lutte contre le phénomène. Le MASSN organisme d'exécution fourni le plus de ressources humaines à tous les niveaux national, régional, provincial et départemental

b/ Ressources matérielles.

L'existence de structures déconcentrées du MASSN dans toutes les régions, provinces et communes voir certains départements du Burkina constituent un atout. L'existence de centres de transit aménagés dans le cadre du projet expérimental de lutte contre le trafic ainsi que l'extension et le renforcement des programmes de luttes sont aussi des précieuses contributions.

Néanmoins compte tenu de la situation particulière des centres de transit de Ouaga – Bobo qui accueillent le maximum d'enfant ainsi que celui de Niangoloko susceptible de recevoir le flux des victimes il serait nécessaire de procéder à la construction de trois (03) CVS, ans ces trois (03) centres de transit pouvant accueillir 50 enfants en tenant compte du genre.

Les autres centres de transit existant ont une capacité d'accueil de 20 enfants par centres. Avec tous ces acquis il faut ajouter l'acquisition de six (06) moto, des matériaux de sonorisation et des supports de sensibilisation au niveau des CVS déjà formés.

c/ Ressources financières.

La lutte contre le trafic des enfants va en droite ligne de la lutte contre la pauvreté, l'éducation pour tous et la recherche d'un mieux être pour les enfants orphelins et vulnérables et de leur famille.

Les ressources de l'initiative pays pauvres très endettés, du plan décennal de l'éducation de base, du fond de solidarité en faveur des orphelins et des malades du SIDA, du fond national de solidarité, et du fond national pour l'enfance du programme fixation des jeunes dans leur terroir soient destinés à la lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants.

Un plaidoyer sera fait pour la mobilisation de ressources financière auprès des autres partenaires notamment l'UNICEF, BIT/LUTRENA, IPEC, AEC, Terre des Hommes Allemagne, Terre des Hommes Suisse UK, Banque Mondiale, l'Organisation Internationale pour la migration, Interpool...